

Certification des comptes du CE de SCE

Grand succès pour une première

Depuis la promulgation de la loi Rebsamen en 2014, dite loi de transparence financière, les CE dont les budgets dépassent 3 millions d'euros sont soumis à l'obligation de certification de leurs comptes par un Commissaire aux Comptes. Cette certification, rendue obligatoire à partir de l'exercice 2016, s'est déroulée avec succès pour le CE de SCE.

■ Des règles précises pour une plus grande transparence

Le CE de SCE dispose désormais d'un Commissaire aux Comptes, mandaté pour 6 ans, dont la responsabilité est de vérifier que la gestion du CE est tenue conformément aux règles comptables, que le fonctionnement du CE est conforme au règlement intérieur voté par les élus et que les procédures d'adjudications des marchés sont conformes aux règles d'éthique et de compliance.

Après un audit minutieux, le Commissaire aux Comptes a certifié les comptes du CE sans réserve. Il a néanmoins attiré l'attention des élus sur le fait que certains éléments liés à la restauration n'avaient pu être audités. En effet, le calcul de la subvention (aux activités sociales et culturelles contribuant à restauration) par la direction d'Orange vers le CE ainsi que les coûts de la restauration collective facturés au CE par cette même direction demeurent d'une grande opacité.

■ Les points forts de la gestion du CE

La gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) au moyen du compte personnel reste très appréciée des salariés de SCE : Cette année encore plus de 98% des salariés ont utilisé leur compte. Grâce à une communication accrue vers les nouveaux entrants dans le périmètre SCE, 68% des arrivants ont utilisé leur enveloppe cette année contre 49% l'an dernier. Enfin, le CE poursuit sa gestion rigoureuse habituelle : les frais de gestion déjà très faibles en 2015 (1,5%) ont été quasiment divisés par deux en 2016.

■ Une délicate reprise de la restauration

Cette année n'a pas été simple pour l'équipe qui gère le CE. La reprise de la restauration, effective après plus de 8 ans de procédure juridique, s'est faite à l'avantage des collaborateurs qui ont vu, pour la grande majorité, le coût de leur repas baisser de 1,10€. Une gestion plus saine a également permis d'augmenter le compte personnel ASC pour tous les salariés. Pourtant, comme l'a souligné le Commissaire aux Comptes, l'incapacité de la direction à justifier des coûts réels sur ses postes de dépense et à émettre des factures conformes, gonfle artificiellement le bilan du CE. Les sommes sont cependant en attente de règlement des factures conformes, et ne font l'objet d'aucune transaction.



■ 3 millions € de budget ASC à la trappe !

Enfin, la direction s'est empressée de signer un accord avec les Organisations Syndicales - autres que la CFE-CGC - qui vous privera de plus de 3M€ de budget annuel supplémentaire sur les ASC. Budget qui aurait pu servir, entre autres, à améliorer la qualité de la restauration tout en maintenant des tarifs attractifs. Bien évidemment ce petit arrangement signé en catimini n'a pas été présenté aux salariés, gageons que ceux-ci sauront s'en souvenir...

[Les comptes du CE et le rapport d'activité sont publiés sur le site du CE et seront accessibles à tous les salariés de la division](#)

Vos élus : les titulaires



Thierry CHATELIER
(Secrétaire)



Gil
PROCUREUR



Christelle TANGUY-
MÉRIADEC



Philippe
PERRUT



Michel DANA
(Trésorier)



Patrice SEURIN



Arnaud RÉSILLOT



Patrick AUGER



Lionel KUEVI
BEKU

les suppléants



Isabelle DURANT
(Secrétaire adjointe)



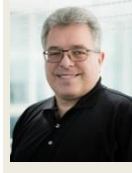
Bertrand
GIFFARD
(Trésorier
Adjoint)



Georges BEAUVAIS



Claude PLÔ



Vincent COINDE



Karinne
REINLING



Corinne DUMONT-
FAURE



Christian
SAUGER



Votre représentant
syndical :
Sébastien
CROZIER

Crédit photos : André Gloukhian

Vous voulez en savoir plus ? Vous voulez nous aider ?

N'hésitez pas à nous contacter.

Vous voulez défendre vos collègues ?
Vous rêvez d'infléchir la politique de l'entreprise ?
Vous voulez améliorer la vie des salariés de OBS ?

Employés, maîtrises et cadres, devenez acteur du changement !

Soyez candidat pour être Délégué du Personnel :

Toutes les informations sur le site SCE / CFE-CGC : <http://bit.ly/2pEkqkq>

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos correspondants CFE-CGC

Arnaud RESILLOT – 06 30 52 22 96
Thierry CHATELIER – 06 70 20 76 89
Patrice SEURIN – 06 86 48 06 96

**Tous vos contacts CFE-CGC
dans l'annuaire du syndicat**

bit.ly/annuaireCFECCG

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange



twitter.com/CFECCGOrange

